

COMBIEN COUTE LE BILLET DE CONFESSION

Le trait suivant, assez curieux, est arrivé dans une ville du Midi de la France ; il a été adressé à la *Semaine* d'Avignon par l'un de ses collaborateurs :

Un jour, dans le but de recevoir le sacrement de mariage, un officier supérieur se présente au vicaire de semaine et demande son billet de confession.

— Très-bien, dit le prêtre ; mais préalablement, il y a autre chose.

— Je le sais, M. l'abbé, et je suis loin de refuser ce qui est dû : voici les 50 francs.

— Comment ! reprend vivement le vicaire.

— Eh bien ! n'est-ce pas ce que coûte le billet en question ?

— Vous êtes dans l'erreur, M. le commandant.

— Diantre ! pourtant, s'il faut davantage ? je...

— Il ne s'agit pas de cela : ce qu'il faut d'abord, c'est se confesser.

Cette surtaxe n'avait point été prévue par le brave commandant, qui déclara nettement ne pas vouloir y satisfaire. Il prenait toujours le change. L'abbé insista :

— Voilà pourtant l'essentiel, M. le commandant ; le reste n'est qu'un simple certificat que je vous livrerai *gratis*.

— Gratis ! exclama l'officier, au comble de l'étonnement ; gratis ! Et ce grand animal de Pivot, qui m'a dit que les curés vendaient les billets de confession !

— Oui, Monsieur, gratis, et aucun de mes confrères ne vous demandera pour cela le moindre centime.

— Mais à Paris !...

— Pas plus à Paris qu'en province, en France qu'en Amérique.

— Vous me renversez, M. l'abbé.

— Puissé-je faire mieux, et, en renversant un préjugé, vous convaincre de votre devoir actuel !

L'officier gardait le silence ; le vicaire continua.

— Monsieur, avec votre loyauté de soldat, vous admettrez facilement que je ne puis faire un faux en vous délivrant un certificat de confession, tandis que vous ne vous serez pas confessé.

— Hum !